

Transport des déchets radioactifs : une étape sous haute surveillance

Près de 3 000 transports de colis de déchets de très faible activité (TFA) ou de faible et moyenne activité principalement à vie courte (FMA-VC) sont réceptionnés chaque année par les centres de stockage de l'Andra dans l'Aube. Soumis à une réglementation très stricte, le transport de ces déchets, depuis leur site de production jusqu'à leur lieu de stockage définitif, fait l'objet d'un suivi rigoureux. Objectif : garantir une sécurité maximale.

Comment sont-ils contrôlés ?

DES CONTRÔLES SYSTÉMATIQUES

À leur départ et dès leur arrivée, les transports sont contrôlés : vérification des documents administratifs de transport, contrôles radiologiques (irradiation et contamination). Le moindre écart constaté par rapport à la réglementation fait l'objet d'une information au producteur et à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Des contrôles sont également effectués par l'ASN, principalement par des inspections menées sur les sites des producteurs ou de l'Andra.

Une réglementation stricte

En France, le transport des matières radioactives est régi par l'arrêté relatif au transport de marchandises dangereuses par voie terrestre, qui est une transposition de la réglementation internationale.

La sûreté repose sur le colis de transport

Selon les typologies de déchets, il existe des catégories de colis de transport différentes et adaptées, qui permettent de limiter les impacts en cas d'éventuels accidents. Ces colis font l'objet de tests d'homologation (tests de chute, compression, perforation, etc.).

La responsabilité du producteur de déchets

Seul responsable de la conformité du colis, il caractérise la matière transportée, sélectionne son emballage, effectue le conditionnement, assure l'étiquetage des colis et réalise les documents de transport. Il veille aussi au chargement et à l'arrimage des colis sur le véhicule. Enfin, il doit informer les autorités compétentes et obtenir, le cas échéant, les autorisations requises. Pour les producteurs hors filière électronucléaire, la collecte de leurs déchets radioactifs est assurée par l'Andra qui veille au respect de la législation en cours et à la conformité des colis de déchets.

La responsabilité du transporteur

Il est responsable de la sûreté de ses véhicules (bon état général, charge utile, extincteurs...), de leur signalisation (plaques indiquant la nature de la matière transportée) et de la formation de ses conducteurs.

Qui est responsable du transport des colis de déchets radioactifs ?

LES INDUSTRIELS DE LA FILIÈRE ÉLECTRONUCLÉAIRE : ORANO, EDF, CEA

Ils sont responsables du transport, c'est-à-dire qu'ils organisent et choisissent eux-mêmes leurs modes de transport, et leurs transporteurs spécialisés dans le transfert de matières radioactives.

LES AUTRES PRODUCTEURS (HÔPITAUX, UNIVERSITÉS, LABORATOIRES...)

Ils sont plus d'un millier et génèrent quelques centaines de mètres cubes de déchets radioactifs par an. Le transport est dans ce cas entièrement assuré sous la responsabilité et le pilotage de l'Andra.

Comment sont-ils acheminés ?

PAR LA ROUTE

La route est le principal mode d'acheminement. Les conteneurs sont transportés dans des camions affrétés par des sociétés privées spécialisées (il y en a une quinzaine en France). Ces dernières doivent répondre à un cahier des charges précis et disposer des équipements requis par la réglementation pour ce type de transport.

PAR VOIE FERRÉE

Dans les années 1990, près de 50 % des transports étaient effectués par train et réceptionnés au terminal ferroviaire de Brienne-le-Château, exploité par l'Andra. Si aujourd'hui ce mode de transport est moins souvent choisi par les producteurs de déchets (cf. article p.9), il devrait être plus souvent utilisé dans la perspective des futures livraisons liées au démantèlement des installations nucléaires.

Déchets TFA (très faible activité)
1 800 livraisons par an,
soit environ 8 camions par jour

OU

Déchets FMA-VC
(faible et moyenne activité à vie courte)
1 100 livraisons par an,
soit environ 5 camions par jour

